

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté en 2005 a pour objectif de conserver le caractère de Bois le Roi et son environnement très boisé sans en figer pour autant l'urbanisme.

Ce PLU a fait l'objet d'une révision simplifiée et d'une modification approuvées en Conseil municipal le 16 septembre 2009.

La deuxième modification votée le 9 décembre 2015 ne remet pas en cause cet objectif essentiel. Elle est le fruit de l'expérience des précédentes années d'application et de la concertation avec la population.

Le conseil municipal du 9 septembre 2021 a délibéré en faveur de la modification n°3 du PLU et la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau approuvé cette modification lors de son conseil communautaire en date du 23 septembre 2021

Les documents du PLU sont **exécutaires** depuis le **6 novembre 2021**.

[Sommaire et dispositions générales du règlement](#)

[Règlement PLU-zone N](#)

[Règlement PLU-zone UA](#)

[Règlement PLU-zone UB](#)

[Règlement PLU-zone UC](#)

[Règlement PLU-zone UD](#)

[Règlement PLU-zone UE](#)

[Règlement PLU-zone UX](#)

[Règlement PLU-zone UY](#)

[Règlement graphique \(basse définition\)](#)

[Règlement annexes](#)

[Délibération de la CAPF - Approbation de la Modification N°3 du PLU de Bois le Roi](#)

[Délibération de la commune - Approbation de la Modification N°3 du PLU de BLR](#)

[Modification n°3 OAP](#)

[Liste des servitudes d'utilité publique](#)

[Délibération schéma directeur et plan de zonage assainissement](#)

[Carte de zonage eaux usées de la commune de Bois le Roi](#)

[Carte de zonage eaux pluviales de la commune de Bois le Roi](#)

[Délibération instauration DP clôtures Bois-le-Roi](#)

[Délibération soumission des divisions volontaires des propriétés à DP](#)

[DELIB 22-17 - Mise en place procédure concertation préalable sur PC logements collectifs](#)

[2023-010 Instauration DPU renforcé](#)

[Plan DPUr BLR](#)

Infos pratiques

Ouverture du service au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14h00 à 17h00

Mercredi : de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique est ouvert :

du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00

Liens utiles

[Règlement graphique \(haute définition\)](#)

Contact

Service Urbanisme

Tél. 01 60 59 18 08